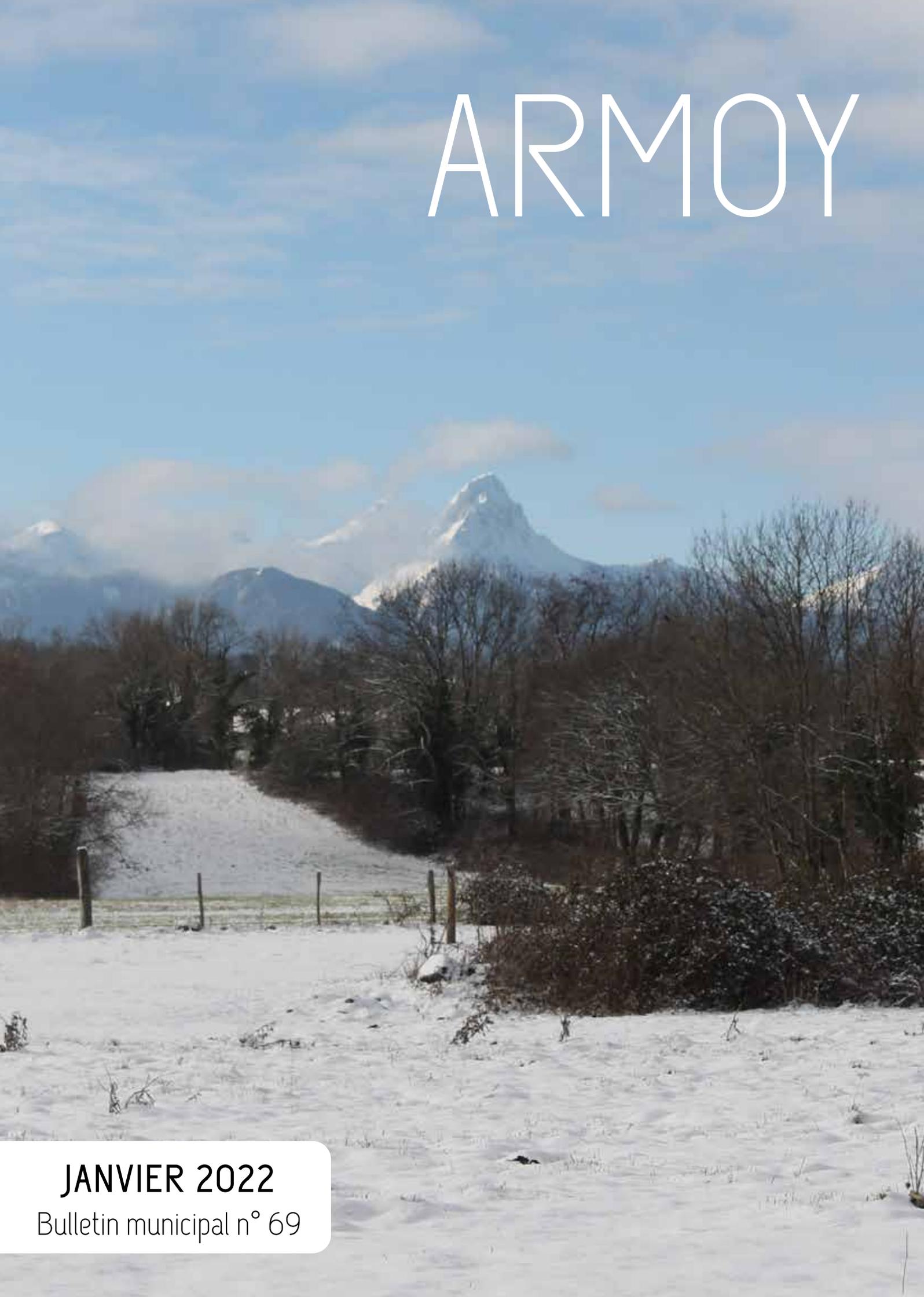


ARMOY



JANVIER 2022

Bulletin municipal n° 69



Édito...

Chères Armoisiennes, Chers Armoisiens,
Nous sommes à nouveau sous le coup de la pandémie qui prend aujourd'hui un nouveau visage puisque nous subissons une nouvelle vague de contamination. Nous ne nous attendions pas à ce revirement de situation
Nous avons été contraints d'annuler notre cérémonie des vœux de ce début d'année.

Nous n'avons pas pu organiser en décembre le repas des aînés comme c'est la tradition. Néanmoins, nous avons distribué des paniers garnis aux plus âgés d'entre eux, un moment de plaisir.

L'équipe municipale et moi-même avons mis l'accent sur les personnes les plus fragiles en les accompagnant du mieux possible. De nouveaux dossiers de demande d'aide ont été établis pour certaines d'entre elles. Nous rappelons que les personnes malades ou en situation de handicap, non déclarées comme étant vulnérables, peuvent à tout moment demander leur inscription sur le registre communal de la mairie.

La rentrée de septembre s'est déroulée en respectant les gestes barrières, le port du masque, le lavage des mains et notamment dans l'organisation de la restauration scolaire pour éviter le brassage des élèves. Nous comptons cette année 343 élèves soit 4 de plus que l'année dernière répartis en 13 classes : 5 maternelles, 7 primaires et 1 en grande section/cours préparatoire. Nos associations ont pu à nouveau proposer leurs activités culturelles, sportives et artistiques. Je remercie très chaleureusement les Présidentes, les Présidents avec leur bureau pour le sérieux dont ils font preuve pour que leur association offre le meilleur d'elle-même. Soyez tous félicités et remerciés.

L'année 2021 nous aura permis de réaliser la réfection du Parvis de la grotte au centre du village, la réfection de la villa Sansonnet, la reprise de la voirie au niveau des chicanes route de l'Ermitage, l'enrobage du chemin communal en parallèle de la RD 26, la mise en place de poteaux bois de la mairie à la boulangerie pour sécuriser les enfants qui viennent de l'école à la bibliothèque ainsi que l'installation de la vidéo protection au chef-lieu.

Des aléas liés à la pandémie font que certains travaux ont été reportés en 2022, à savoir : la mise en place d'une clôture autour des jeux des enfants et des éléments vieillissants de certains jeux que nous avons reçus tardivement ainsi que la modification de la vitrine de la supérette VIVAL, en attente des vitrages et des tablettes.

En ce qui concerne l'aménagement de la RD 26, la proposition faite par le conseil municipal a été rejetée par la commission départementale des infrastructures routières au motif que le projet était contraire au Guide d'Aménagement des traversées d'Agglomérations. Nous allons donc nous pencher sur une meilleure signalisation de la traversée du chef-lieu.

Le cabinet d'Architecte ATELIER F' (Architecte Mme FALVOT Valérie), dont les bureaux sont à Thonon-les-bains, aura en charge la construction du bâtiment de la nouvelle mairie.

L'année 2022 s'annonce avec des incertitudes mais également des indicateurs qui nous permettent d'être optimistes. D'autres projets vont jaloner l'année, la création d'un jardin partagé, la Grange GROBEL, la sécurisation et le début de la construction à l'automne de la nouvelle mairie.

Ces points principaux n'excluent en rien les actions de tous les jours qui sont réalisées par le personnel communal, tant technique qu'administratif, que je remercie pour son efficacité et son engagement.

L'année 2022 sera une année d'élections. Vous serez ainsi amenés à voter pour les élections présidentielles les 10 et 24 avril prochains ainsi que pour les élections législatives les 12 et 19 juin.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal et en mon nom une très belle année 2022.

Patrick BERNARD

SOMMAIRE

> Page 2

EDITO

> Pages 4-6

COMPTE-RENDUS

> Pages 7-11

ENVIRONNEMENT

> Pages 12-13

TRAVAUX

> Pages 14-17

VIE MUNICIPALE

> Pages 18-24

VIE ASSOCIATIVE

> Page 25

CCAS

> Pages 26-27

SANTÉ

> Pages 28-30

PAGE JEUX - ÉTAT CIVIL - COMMERCE

> Page 32

INFOS PRATIQUES

INFOS

- Mairie : 202, route du Bois de la Cour
- Heures d'ouverture : Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h (valable jusqu'au 1^{er} septembre)
- Tél. 04 50 73 95 74 - Fax 04 50 73 98 57
- Mail : mairie@armoy.fr - Site : www.armoy.fr
- Permanences du maire : sur rendez-vous

> Directeur de la publication :

Patrick Bernard

> Comité de rédaction :

Céline Marclay, Martine Abdoun,
Agnès Hubert, Philip Larcher,
Martine Sieger

> Création et impression :

Fillion Imprimerie

Ils étaient 16 jeunes d'Armoy...

En 1911, la France comptait environ 39,7 millions d'habitants. Sur les 242 habitants que comptait Armoy à l'époque, ils furent 16 jeunes hommes à être appelés sous les drapeaux entre 1914 et 1918 et à mourir au champ d'honneur.

Mais que savons-nous de l'histoire de ces jeunes et pourquoi est-il important de leur conserver une place dans nos mémoires ?

C'est leur histoire qu'un habitant d'Armoy, M. Roland Hyacinthe, a recueilli dans un livre intitulé "Se souvenir d'eux, c'est leur donner une autre vie... Les enfants d'Armoy morts pour la France".

Ce livre est disponible gratuitement à la lecture sur le site Internet de la mairie d'Armoy (cf. Histoire et Patrimoine). Le conseil municipal salue cet effort de recherche, de rédaction et de mémoire effectué par M. Hyacinthe et le remercie d'avoir accepté de partager avec le plus grand nombre les fruits de son travail.



- Eugène COMTE,
tombé le 28 août 1914 à Gerbévillier (Meurthe-et-Moselle)
- François DUTRUEL,
tombé le 28 septembre 1914 à Apremont (Meuse)
- Etienne PLANCHAMP,
tombé le 16 juin 1915 à Schiessrothried-Metzeral (Haut-Rhin)
- Paul BONDAZ,
tombé le 13 juillet 1915 à Sondernach (Haut-Rhin)
- Alphonse COMTE,
tombé le 19 juillet 1915 à Fréménil (Meurthe-et-Moselle)
- Emile BONDAZ,
tombé le 11 août 1915 à Bois de la Gruerie (Marne)
- François DUTRUEL,
tombé le 23 décembre 1915 à Sudelkopf (Haut-Rhin)
- Joseph BONDAZ,
tombé le 15 juillet 1916 à Curlu (Somme)
- Eugène PLANCHAMP,
tombé le 4 septembre 1916 à Maurepas (Somme)
- Isidore COMTE,
tombé le 1^{er} octobre 1916 à Cappy (Somme)
- Albert HYACINTHE,
tombé le 16 août 1917 à Salonique (Grèce)
- Jean-Louis PLANCHAMP,
tombé le 14 février 1918 à Noyon (Oise)
- Ernest GROBEL,
tombé le 07 septembre 1918 à Vauxaillon (Aisne)
- Etienne FROSSARD,
tombé le 10 septembre 1918, à Cernay (Haut-Rhin)
- Lucien PORTAY,
tombé le 8 octobre 1918 à Morcourt (Aisne)
- Louis CLOUYE,
décédé le 8 juillet 1919 à Thonon-les-Bains

RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement militaire est une démarche administrative à effectuer obligatoirement par chaque Français et Française dès l'âge de 16 ans. Ils seront ensuite convoqués à une journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Dès réception de l'attestation de recensement, ce certificat permettra aux jeunes de s'inscrire aux examens, scolaires et au permis de conduire.

L'inscription sur les listes électorales de la commune se fait automatiquement à l'âge de 18 ans.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET

Institutions et vie politique

Démission de conseillers municipaux

Monsieur le Maire évoque la démission de Madame Julie DEBERNARDI du conseil municipal, Madame Thérèse CO-CHARD a été sollicitée mais a refusé le poste de conseiller. Monsieur Jean Louis MILLET a été sollicité également, la réponse a été négative.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal sera réduit à 14 personnes.

Commande publique

Mise en œuvre des dispositifs de vidéo protection

Monsieur le Maire expose le projet de vidéo protection, à savoir 2 caméras pour la surveillance des commerces. Cela avait été voté lors du précédent conseil municipal en 2019. L'ensemble de l'assemblée approuve le projet.

Monsieur le Maire précise que la centralisation des images seront en mairie et que la gendarmerie pourra le cas échéant les consulter.

Ce projet consiste dans une deuxième phase d'installer d'autres caméras au niveau de la mairie actuelle avec points de visibilité sur le devant de la mairie ainsi que sur l'aire de jeux.

Domaine et patrimoine

Acquisition - Élargissement rue des Granges

Cession à titre gratuit à la commune d'une parcelle pour l'élargissement de la rue des Granges, Monsieur le Maire indique qu'il a procédé à la régularisation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE

Finances locales

Fiscalité – Taxe foncière sur les propriétés bâties

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation et du transfert de fiscalité du département de la taxe foncière bâtie en découlant, il convient pour la collectivité de se prononcer sur la modification du régime des exonérations.

En matière de logements nouveaux, il n'est plus possible de supprimer l'exonération de deux ans mais seulement de la

moduler : chaque commune peut limiter l'exonération à 40, 50, 60, 70, 80 ou 90 % de la base imposable.

Pour appliquer un éventuel nouveau régime, il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} octobre. A défaut, le régime de droit commun (exonération de deux ans au taux de 100 %) s'appliquera aux nouveaux logements.

Il est nécessaire de souligner que l'exonération de TFPB sur les constructions nouvelles reste à la charge intégrale de la commune puisqu'elle n'est pas compensée par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VU l'article 1383 du Code Général des Impôts,

Considérant l'intérêt pour la commune de Armoys de limiter les exonérations temporaires de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur les résidences principales,

DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération n°30 /2021 approuvée à l'unanimité.

Commande publique

Construction mairie – Choix du Maître d'Oeuvre

La date limite de remise des offres a été fixée au 16 septembre 2021 à 12 h sur la plateforme mp74.fr.

Cinq bureaux ont fait acte de candidature, par voie dématérialisée, dans les délais impartis.

L'analyse des offres et la négociation avec les entreprises sont en cours.

Le rapport d'analyse sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

Projet jardin partagé

La commission environnement projette de créer un jardin partagé. Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants afin d'identifier les personnes intéressées. Sept personnes ont répondu favorablement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE

Institutions et vie politique

Création du Syndicat Intercommunal du Comté des Allinges et adoption des statuts

Il est nécessaire de régulariser l'existence juridique du Comté des Allinges, entité qui existe depuis 1833 (billet royal de sa Majesté).

Après consultation des communes membres et échanges avec les services de l'Etat c'est la forme du syndicat intercommunal qui a été choisie pour formaliser l'existence du Comté des Allinges.

Monsieur Le Maire rappelle que ce syndicat a pour objet la promotion et l'entretien de la Forêt du Comté des Allinges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a validé la création du Syndicat du Comté des Allinges au 1^{er} janvier 2022 et adopté les statuts du Syndicat Intercommunal.

Délibération n°31 /2021 approuvée à l'unanimité.

Biens communaux – O.N.F.

Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté dans le tableau dressé par l'Office National des Forêts. *Délibération n°32 /2021 approuvée à l'unanimité.*

Finances locales

Construction Mairie – Région Auvergne Rhône-Alpes DETR 2022 – Demande de subvention

Monsieur le Maire explique que l'actuelle mairie est devenue trop exigüe. L'équipement souffre de plusieurs difficultés et notamment la salle du Conseil Municipal trop réduite pour pouvoir accueillir à terme 19 conseillers municipaux, manque de bureaux pour le personnel et les élus, la cohabitation étroite avec les différents équipements du bâtiment, salle des fêtes, salle des associations et bibliothèque.

Sur la base de ce constat, le projet correspond à une volonté de création d'une nouvelle centralité bourg par la construction d'une nouvelle mairie. Le projet répond aussi à des enjeux de développement durable et de maîtrise des coûts énergétiques : isolation, orientation, choix des matériaux et équipements ainsi qu'à un souci d'amélioration du service au public.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES		
Nature dépenses	Montant H.T.	Nature recettes	Taux	Montant
Etudes	17 283,00	D.E.T.R.	30%	391 624,00
Maîtrise œuvre	160 130,00	REGION	30%	391 624,00
Travaux	1 128 000,00	CDAS	20%	261 082,00
Autofinancement			20%	261 083,00
Total H.T.	1 305 413,00	Total		1 305 413,00

Commande publique

Construction Mairie – Choix du Maître d'Œuvre

Cinq entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour la mission de Maîtrise d'œuvre. La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par le cabinet DURABILIS chargé de la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage. L'analyse des candidatures a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir qualité de l'équipe (25 points), qualité de l'offre (35 points), prix (40 points). Le tableau de notation des offres distingue deux offres, le cabinet Architectes et l'Atelier F.

Entreprise	Offre H.T.	Offre T.T.C.	Taux
ARCHITHEMES	123 200	147 840	11.20 %
BTG EXPERTISES	66 000	79 200	6.00 %
DARAGON ARCHITECTE	159 500	191 400	14.50 %
GRISAN	128 700	154 440	11.70 %
L'ATELIER F	99 000	118 800	9.00 %

MISSION OPC

Entreprise	Offre H.T.	Offre T.T.C.	Taux
ARCHITHEMES	11 000	13 200	1.0 %
BTG EXPERTISES	33 000	39 600	3.0 %
DARAGON ARCHITECTE	14 300	17 160	1.3 %
GRISAN	16 500	19 800	1.5 %
L'ATELIER F	16 500	19 800	1.5 %

Afin de garantir un choix sincère, Monsieur le Maire propose le vote à scrutin secret. Le tiers des membres du Conseil Mu-

nicipal présent valide cette proposition.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité de 6 voix pour l'ATELIER F, 5 voix pour le cabinet ARCHITHEMES et une abstention,

- DÉCIDE d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment mairie au cabinet l'Atelier F. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 115 500,00 € H.T.

Délibération n°34 /2021 approuvée à la majorité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE

Institutions et vie politique – Intercommunalité

Avenant à la convention de prestations de service pour la gestion d'un RAM

Le 15 janvier 2019 une convention de prestations de service a été signée entre Thonon Agglomération et les communes d'Armoy, Allinges, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Pérignier. Cette convention règle les conditions de maintien du fonctionnement et de la gestion du relais d'assistants maternels (RAM).

Cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Afin d'assurer la continuité du service, M. le Maire est autorisé à signer l'avenant N°1 à la convention de prestations de service de gestion du relais d'assistants maternels, prolongeant sa durée d'un an, jusqu'au 31/12/2022, renouvelable une fois un an par tacite reconduction.

Délibération n°35 /2021 approuvée à l'unanimité

Institutions et vie politique – Intercommunalité

Avenant à la convention de prestations de service pour la gestion d'un réseau de bibliothèques

Le 15 janvier 2019 une convention de prestations de service a été signée entre Thonon Agglomération et les communes d'Armoy, Allinges, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Pérignier. Cette convention règle les conditions de maintien du fonctionnement et de la gestion du réseau intercommunal de bibliothèques.

Cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Afin d'assurer la continuité du service, M. le Maire est autorisé à signer l'avenant N°1 à la convention de prestations de service du réseau des bibliothèques, prolongeant sa durée d'un an, jusqu'au 31/12/2022, renouvelable une fois un an par tacite reconduction.

Délibération n°36 /2021 approuvée à l'unanimité.

Finances locales

Approbation du rapport de la CLECI de Thonon Agglomération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

La Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECI) est chargée de procéder à l'évaluation des charges

transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

En matière de Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie, la compétence a été transférée à Thonon Agglomération le 01/01/2020. Cette compétence n'avait pas encore donné lieu à une analyse des charges transférées. L'estimation de la compétence s'est faite en fonction du patrimoine identifié et du niveau de service actuel. Pour la commune d'Armoiy le montant de l'attribution de compensation initial sera minoré de 7 440 €.

En matière de gestion des eaux pluviales, la compétence a été transférée à Thonon Agglomération le 01/01/2020. L'estimation de la compétence est basée sur l'estimation du patrimoine à prendre en compte, le choix du niveau de service en fonctionnement, le choix du niveau de service en renouvellement, à savoir :

- Taux de renouvellement de 0,5% par an – y compris les tampons
- Taux de curage : 10% par an (intervalle entre deux campagnes de 10 ans)

Une clé de répartition a permis de déterminer le montant de l'analyse des charges par commune. La clé est la suivante : 1/3 patrimoine – 1/3 habitants – 1/3 surface imperméabilisée en zone U et AU.

Le montant annuel pour la commune d'Armoiy pour l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines est de 18 540 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, avec une voix pour et 10 abstentions,

N'APPROUVE PAS le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 12 octobre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération ;

N'APPROUVE PAS les montants d'attribution de compensation induits tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT.

Délibération n°37 /2021 non approuvée.

Institutions et vie politique – Intercommunalité Comté des Allinges – Désignation des délégués

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2021 portant création du syndicat intercommunal du Comté des Allinges à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, proclame élus au comité du syndicat intercommunal du Comté d'Allinges, au premier tour et à la majorité absolue, les personnes suivantes :

Titulaire - BERNARD Patrick

Suppléante - ABDOUN Martine

Délibération n°38 /2021 approuvée à l'unanimité.

Domaine et patrimoine - Bail Implantation d'une station relais Orange

Afin de couvrir au mieux le territoire communal, l'opérateur Orange, qui fait maintenant parti de la Tower Compagny TOTEM, propose d'installer une station relais sur une partie de la parcelle OA 3042. Le projet de bail porte sur une surface d'environ 75 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un bail pour une période de douze ans. Il sera renouvelé de plein droit par périodes successives de douze ans sauf dénonciation par l'une des parties.

La redevance annuelle liée à l'occupation du terrain est fixée à 3 700 €.

Finances locales Révision des tarifs communaux 2022

Le Conseil Municipal a révisé l'ensemble des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2022 (cimetière, régie secrétariat, location de salles). Les tarifs sont consultables sur le site internet de la commune.



ÉLECTIONS



Les élections présidentielles et législatives se tiendront en 2022, respectivement :

- les dimanches 10 et 24 avril pour les présidentielles
- les dimanches 12 et 19 juin pour les législatives.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le vendredi 4 mars 2022 :

- sur internet www.service-public.fr
- en mairie en retirant un formulaire

Si vous ne pouvez pas vous rendre aux bureaux de vote lors des jours de scrutin, vous avez la possibilité d'effectuer une procuration, soit en ligne (www.maprocuration.gouv.fr), soit auprès de la gendarmerie.

COUP D'ENVOI DU PROJET "JARDIN PARTAGÉ"

Initiée par la mairie d'Armoay à travers le dernier bulletin municipal et le nouveau site internet, poursuivie pendant tout l'été et l'automne 2021, la consultation auprès des habitants, visant à savoir qui serait intéressé pour s'inscrire et participer à un projet de jardin partagé, a porté ses fruits. A ce jour, 9 familles ont déjà manifesté leur intérêt.

Pour rappel, ce projet a pour ambition de donner la possibilité aux habitants ne disposant pas de jardin particulier de concevoir, créer et cultiver ensemble des parcelles de terre individuelles et collectives dans le cadre d'une association. Au-delà, l'initiative de la mairie a pour objectif de renforcer les liens sociaux, culturels et intergénérationnels autour d'un projet visant à favoriser l'entraide et les échanges tout en aménageant le territoire communal et préservant sa richesse environnementale.

Samedi 15 janvier, le Conseil municipal a donc officiellement lancé le projet et accueilli les 9 premières familles participantes afin de leur montrer le terrain prévu pour cette initiative et leur expliquer les étapes successives de réalisation.

Cette démarche s'appuie sur l'aide et l'expérience en matière de création de jardins partagés du CPIE Chablais Léman - Actualités | CPIE Chablais Léman (cpiechablais-leman.fr). Cette association locale accompagnera la mairie et les participants tout au long du projet jusqu'à sa réalisation. A travers sa participation, le CPIE souhaite d'une part sensibiliser, rassembler et impliquer les citoyens dans des actions collectives et pédagogiques en lien avec la protection de l'environnement et de la biodiversité, et d'autre part, accompagner notre collectivité territoriale en tant que consultant dans des projets créatifs et artistiques de mise en valeur des paysages chablaisiens.

Le terrain prévu pour l'implantation de ce jardin partagé est situé derrière l'église, à droite du terrain destiné à l'accueil des gens du voyage. La parcelle sera clôturée et labourée afin de créer des jardins individuels à même le sol. Des lopins collectifs seront également aménagés pour les élèves de l'école Armoay-Le Lyaud notamment. Une cabane à outils, un compost collectif et une zone de détente conviviale sont également prévus.

Le projet commence à peine. Il n'est donc pas trop tard pour vous inscrire et venir nous aider. La mairie lance notamment un appel au don d'outils de jardin afin d'aider nos participants à démarrer. Pour tout cela, merci de prendre contact auprès de la mairie.

L'histoire des jardins collectifs commence véritablement à la fin du XIXème siècle, avec la révolution industrielle et la naissance des premiers « jardins ouvriers » dans le Nord de la France. L'exode rural n'a pas anéanti le besoin de rester en contact avec la terre et les 2 guerres mondiales qui suivront ont cruellement rappelé la nécessité de conserver une certaine autonomie alimentaire. Au fil des ans et de l'évolutions des machines-outils, cette initiative s'est étendue géographiquement et même internationalisée. En 1973 par exemple, la ville de New York (USA) propose à ces habitants les premiers « community gardens » (trad. jardins communs).

Il faut pourtant attendre 1997 pour que les jardins collectifs et familiaux prennent véritablement leur essor en France. A l'occasion du premier forum national « Jardinage et Citoyenneté » à Lille, des acteurs associatifs, institutionnels, politiques et professionnels se sont rassemblés pour lancer une vraie dynamique porteuse de valeurs communes d'échange, de créativité et de liens retrouvés avec la nature. Ensemble et avec le soutien de la Fondation de France, ils vont ainsi promouvoir le « droit de tous au jardin » et créé le réseau du « jardin dans tous ses états » (JTSE) dont les actions visent à :

- renforcer les liens sociaux, culturels, ethniques et intergénérationnels dans un esprit de concertation, de gestion participative et de bienveillance mutuelle.
- se réapproprié et enrichir le cadre de vie quotidien tout en tenant compte des spécificités territoriales et du mode de vie des habitants.
- agir de façon responsable et pérenne dans le respect de la Terre et du monde du vivant, notamment au travers d'objectifs divers : écologiques, culturels, éducatifs, paysagers, thérapeutiques...
- renouer avec le plaisir de créer, goûter et partager de nouvelles formes de liberté et d'autonomie.



Pour en savoir plus :

Le Jardin dans Tous Ses Etats

e-mail : contact@jardins-partages.org

Site Internet: www.jardins-partages.org

DN METALLERIE
Métallerie - Ferronnerie - Motorisation
Tous travaux Acier - Inox - Alu

597 Rte des Blaves - ZI de Noyer - 74200 Allinges
Tel. 06 14 13 29 79 - contact@dnmetallerie.com
www.dnmetallerie.com

Certifié **KNX**
sarl **DANTONY ELECTRICITE**

- Alarmes ■ Interphone ■ Domotique
- Automatismes de portails
- Chauffage électrique

129C, chemin de la Folatière, sur Lonnaz
74200 ARMOY - Tél. 06 27 13 42 17
dantony.electricite@yahoo.fr

B C MENUISERIE - AGENCEMENT
RÉNOV' CHARPENTE - ESCALIER
artisan
Bruno COUEDEL

Service au Particulier - Syndic - Entreprise

165 ch. des Jardins - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 71 60 39 - Fax 04 50 71 94 45
bruno-couedel@wanadoo.fr

GRAINOTHÈQUE

A partir de vendredi 11 mars 2022
Réinstallation de la GRAINOTHEQUE
 des Incroyables Comestibles
 à la bibliothèque d'Armoiy.

Vous pourrez récupérer et/ou déposer vos graines
 aux horaires d'ouverture de la bibliothèque :
 le lundi de 14 h 00 à 17 h 30
 le mercredi de 14 h 00 à 17 h 30
 le vendredi de 16 h 30 à 17 h 30
 le samedi de 10 h 00 à 12 h 00
 Merci de respecter les gestes barrières.

Si vous souhaitez être sur notre
"Whatshapp Incroyables Comestibles d'Armoiy",
 vous pouvez envoyer un sms au 06 74 96 01 26.

Si vous souhaitez être sur notre
"Whatshapp Incroyables Comestibles du Lyaud",
 vous pouvez envoyer un sms au 07 81 53 70 33.

Vous serez les premiers prévenus des ateliers, ani-
 mations autour du potager ou de la biodiversité,
 échanges ou don de graines et de plants.
 A très bientôt.

Cultivons le partage et le respect du vivant !

Les Incroyables comestibles
 d'Armoiy/Le Lyaud
<http://incroyablescomestibles.leman74.chablaispermaculture.fr/>



Pics
Chauffage - Sanitaire

ARMOY

Paul Leroy - 06 61 81 73 43 - pleroy.pics@gmail.com

Le D'JOSS Bar

13 rue de la mairie • 74200 le Lyaud
Tél : 04 50 73 38 46

Restauration le midi : du lundi au samedi
 Restauration le soir : vendredi & samedi
 Dépôt de pain • Presse

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Sauf restrictions sanitaires, la journée dédiée à l'environnement devrait enfin pouvoir se tenir à Armoiy le dimanche 15 mai 2022.

Pour rappel, cet évènement sera double :

- Le matin, de 9 h à 12 h 30 :

- De 9 h à 11 h : la marche annuelle (plusieurs randonnées faciles par petits groupes de personnes seront proposées) afin de ramasser les déchets qui jonchent et polluent notre belle campagne. La possibilité de se préinscrire sera proposée et encouragée, mais n'interdira pas la participation en dernière minute.

- De 11 h à 12 h 30 : tri ludique et analyse pédagogique des déchets collectés. A cette occasion, des explications seront fournies sur la vie de ces déchets et leurs conséquences sur notre environnement et notre santé (activité ouverte à tous et surtout aux enfants).

- L'après-midi, de 15 h à 16 h 30 : conférence sur le thème de l'eau avec l'intervention de 2 associations :

- "L'Association pour la Sauvegarde du Léman" (ASL), représentée Jean-Marcel DORIOZ, éminent scientifique et ancien directeur de recherche à l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement).

- "Water Family : du flocon à la vague", représentée par Gregory TOURREAU (hydrobiologiste et plongeur).

Au travers de ce grand thème, nous parlerons du Léman, des rivières affluentes comme la Dranse qui jouxte notre commune, des lacs d'altitude et des glaciers menacés malgré leur situation, afin de mieux appréhender les conséquences probables du réchauffement climatique actuel. Nous verrons comment, au niveau individuel, par des comportements simples, nous pouvons agir pour réduire la pollution plastique et chimique dans ces eaux et protéger la biodiversité du bassin lémanique. Comme le public, les élèves de l'école primaire d'Armoiy-Le Lyaud seront invités à poser leurs questions à nos 2 intervenants.

A noter également, en marge de cet évènement, la présence du Syndicat Intercommunal de l'Aménagement du Chablais (SIAC - siac-chablais.fr). Le SIAC regroupe 3 collectivités, ce qui représente 62 communes et plus de 143 000 habitants. Il a pour mission de permettre aux élus locaux d'aborder ensemble les questions liées à l'aménagement, au désenclavement du Chablais et à l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.

Parlez-en autour de vous et venez nombreux.

582 km² surface du lac = 90 000 terrains de football	8 300 km linéaire de rivières alimentant le Léman	309 m profondeur maximale du lac = la Tour Eiffel (324 m avec l'antenne)
200 km périmètre du lac = 2 jours et 2 nuits de marche intensive	11,4 années temps de résidence moyen d'une goutte d'eau dans le lac	150 m profondeur moyenne du lac = la hauteur du jet d'eau de Genève
43 % des espèces végétales invasives autour du lac sont des renouées	1 000 000 de personnes utilisent le lac quotidiennement	50 000 kg de plastique entrent dans le lac chaque année
60 % des plastiques dans le Léman sont des poussières de pneus	0,001 mm = la taille des nanoplastiques	14° lac dont la profondeur moyenne est la plus élevée au monde

"Water Family : du flocon à la vague" (waterfamily.org) est une organisation française dont la mission est d'éduquer à la préservation de l'eau, de notre santé et de l'ensemble du vivant. Depuis 2009, elle développe notamment des programmes pédagogiques complets pour les scolaires (du primaire à l'université), les entreprises, les collectivités, les organisateurs d'événements, les professionnels du tourisme et des sports nature et plus largement, pour tout citoyen désireux d'agir ou simplement de s'informer ; le tout avec une approche d'éducation positive et une valorisation des bonnes pratiques. Elle compte dans ses rangs plus de 150 ambassadeurs sportifs, artistes et scientifiques. Elle sensibilise plus de 20 000 jeunes chaque année. Elle forme et accompagne plus de 1 000 professionnels.

65 %

d'eau dans le corps humain.
L'eau potable est essentielle
pour notre santé !

1 %

d'eau douce disponible sur Terre
(97 % d'eau salée et 2 % d'eau douce
non disponible)

2 MILLIARDS

d'humains dans le monde
souffrent de non accès
à l'eau potable

LE CHALET
6 GITES EN PLEINE NATURE

Vue du chalet

Bernard et Anne-Marie PEILLEX

Lieu-dit "L'Ermitage"
74200 ARMOY
(à 3 km de Thonon)

Tel. 04 50 71 08 11
Fax 04 50 71 33 88
bpeillex@wanadoo.fr

FROMAGERIE
P'tit GIROUD

3565 Chef-Lieu - 74200 ARMOY
04 50 16 43 17
fromagerie.pitgiroud@gmail.com

NEXT VISION
LA REFERENCE
IMAGE & SON

BOSE | Panasonic | marantz | SPECTRAL | B&W

5 Rue Marc Courriard 58 Avenue de Genève
74100 ANNEMASSE 74200 THONON LES BAINS
Tel : 04 50 36 37 88 www.nextvision.fr.com Tel : 04 50 73 38 05

OISEAU BLESSÉ

Choqué contre une vitre

Si vous avez trouvé un oiseau qui vient de percuter votre vitre, placez le dans un petit carton fermé, au calme avec des petits trous dedans pour que l'air circule.

Laissez-le dans une pièce à part, reprendre ses esprits durant une heure et regardez comment se comporte l'oiseau.

Si, il paraît bien se tenir et vouloir s'envoler, essayer de le laisser repartir. Parfois il faut simplement que l'oiseau se remette de son choc.



Choqué, proche de la route

Si vous trouvez un animal blessé sur le côté de la chaussée, il se peut qu'il ait été percuté par un véhicule. Il s'agira alors de nous l'amener au plus vite pour l'examiner. Si, il s'agit d'un rapace, gare aux serres et au bec, qui sont très dangereux.

Pour limiter les risques de blessures (pour lui comme pour vous), couvrez-le d'un tissu opaque avant de le ramasser. Des gants ne sont pas de trop également. Cela permettra de vous protéger des serres et du bec, et pour l'oiseau, cela générera moins de stress. Placez-le alors dans un carton aéré de trous, avec une bouillotte enveloppée d'un tissu épais (risque de brûlure en cas de contact direct) et amenez-le chez le vétérinaire le plus proche.



Jeune chouette au sol

Les jeunes rapaces nocturnes sont semi-nidifuges : ils quittent le nid tôt sans savoir vraiment voler, mais ils se déplacent. Ils ne sont pas abandonnés. La nuit tombée, les parents viennent les nourrir.

Vous pouvez simplement le replacer en hauteur sur une branche ou un peu plus loin (50 mètres maximum autour du lieu de découverte), s'il y a un risque de prédation élevé.

Le fait de l'avoir touché n'influe pas sur les parents. Les oiseaux n'abandonnent pas leurs petits si ceux-ci ont été touchés, contrairement aux mammifères.

Vous pouvez vérifier à la tombée de la nuit que les parents viennent bien nourrir le jeune en vous tenant à l'écart. Soyez discret.

Le jeune a 99 % de chance de survie s'il est élevé par ses parents dans la nature, contrairement en centre de sauvegarde.



Disillon au sol

Le jeune est peut-être tombé du nid : regardez en hauteur, dans les branches de l'arbre le plus proche. Si, il est impossible de le replacer (hauteur), vous pouvez le placer dans une petite boîte accrochée dans l'arbre. Les parents vont continuer de l'alimenter. Restez un moment pour observer, en essayant de vous cacher pour être le plus discret possible.

L'oisillon doit être replacé au nid le plus rapidement possible car il a besoin de chaleur (il n'a pas encore de plume). Si cela est impossible, maintenez l'oisillon dans une boîte au chaud à l'aide d'une bouillotte entourée d'un linge (risque d'ébouillantage si contact direct). Faites des petits trous dans la boîte pour que l'air circule.



Dans tous les cas, si l'oiseau ne va pas mieux, contactez rapidement le Centre Ornithologique de Genthod (Suisse) au + (41) 79 624 33 07

CHOUETTE HULOTTE

Une jeune hulotte trouvée blessée aux Passieux
 Une jeune Chouette hulotte a été signalée le 26 octobre vers 11h par une habitante du lotissement le hameau des chênes aux Passieux. Elle était coincée dans des fils de fer barbelés. Quand une conseillère municipale et un employé communal sont intervenus, elle était au sol et immobile. La petite hulotte grièvement blessée a été transportée chez un vétérinaire de Thonon, spécialisée dans les premiers soins. L'oiseau est malheureusement décédé de ses blessures. Il n'a pu être transféré au Centre Ornithologique de Réadaptation de Genthod près de Genève, le plus proche de notre commune.

L'animal mort a été répertorié sur le Site LPO*74 en indiquant avec précision la date, le lieu et la cause de la blessure et de la mort...

Il est potentiellement possible d'observer quatre espèces de rapaces nocturnes à Armoiy (altitude, climat et biotope favorables) sur les neuf espèces de rapaces nocturnes nicheurs en France : deux chouettes, la hulotte et l'effraie des clochers ; deux hiboux, le moyen-duc et le grand-duc, que nous présenterons dans le prochain bulletin. Tous sont protégés et grands prédateurs de micromammifères (90 % environ de leur nourriture) ce qui leur confère un rôle d'auxiliaires des cultures très important.

La Chouette hulotte

C'est la plus commune de toutes les chouettes. Elle mesure de 37 à 39 cm. Elle est strictement nocturne. On reconnaît facilement son hullement (à écouter sur internet) principalement les nuits d'octobre à mars. On l'aperçoit souvent dans les phares des voitures. Cette chouette vit surtout en forêt, mais on la trouve également dans les bocages. La hulotte niche dans les trous d'arbres, dans les rochers, dans les vieux nids de corneilles et même dans des terriers de lapins.



L'Effraie des clochers

(appelée aussi dame blanche)

L'effraie n'a jamais encore été signalée à Armoiy mais plusieurs fois à Allinges notamment. Elle mesure 34 à 40 cm. Quelques indices vous mettront sur sa piste : plumes, traces blanches de fientes, pelotes de réjection. Ses chuintements, grincements et claquements de bec parfois très forts la distinguent des autres rapaces (à écouter sur internet). On trouve cette chouette en bordure de forêts et de haies, dans les zones habitées, les vieilles granges, maisons, châteaux et les clochers. Elle est en très nette régression, notamment dans l'Est de la France en raison de la démolition des vieux édifices et comme pour les autres rapaces, des collisions avec les véhicules et de l'utilisation des pesticides.



*LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

APPEL A TEMOIN : N'hésitez pas à signaler la présence (observée ou écoutée) de l'un de ces 4 rapaces sur la commune ou de tout animal blessé ou mort sur le site de la LPO 74 ou à Elisabeth Rocheteau. Collecter les informations sur la faune sauvage permet de mettre en place des dispositifs qui réduisent les taux de mortalité des animaux, de protéger les lieux de nidification etc...

Elisabeth Rocheteau habitante d'Armoiy
 (LPO* 74)

06 74 96 01 26

elisabeth.rocheteau@gmail.com

Les travaux réalisés

ESSAIS PÉNÉTROMÉTRIQUES



SONDAGE GÉOTECHNIQUE



Aurélie Peschet
Conseillère en immobilier
06 43 21 62 67
aurelie.peschet@provimo.fr
www.provimo.fr

Thonon les bains
et ses alentours

Provimo

LES PRODUCTEURS
DE
Nos Fermes du Chablais
VOUS ACCUEILLENT DANS LEUR MAGASIN AU
463 Route des Blaves à Allinges
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9 H À 19 H

04 50 16 43 24 / 09 63 59 43 24
fermeschablais@hotmail.com
www.nos-fermes-du-chablais.fr

POTEAUX BOIS ENTRE LA BOULANGERIE ET LA MAIRIE



PANNEAU DE COMMERCES



REPRISE DE LA VOIRIE



VIDEO PROTECTION AU CHEF LIEU



Le meilleur pour le sport



Un monde de vélo
conseillé par des pros.



Le sport ... mais pas que.



Montez haut, libérez
vous des contraintes.

ANTHY / LÉMAN - Espace Léman 3
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI



THONON 8, Bd Carnot - ARMOY Chef-lieu
04 50 71 16 93 04 50 73 94 58

PLANTATION EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

En bordure des voies publiques, l'égoutage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Certaines propriétés riveraines ou voisines de croisements, virages ou points dangereux, peuvent être frappées de servitudes destinées à assurer une meilleure visibilité (article L114-1).



Cette année, durant 3 jours le tour de France fera étape en Haute Savoie.

- le 10 juillet il arrivera aux portes du soleil à Châtel après une étape sur les routes suisse ;
- le 11 juillet, il s'arrêtera à Megève pour une journée de repos ;
- le 12 juillet une étape 100 % haut-savoyarde entre Morzine et Megève (148 kms). Nous aurons à ce moment-là le plaisir de voir passer le peloton sur notre commune lors de sa traversée du chef-lieu.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements. On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage.

C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

- Arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, motoculteurs, tronçonneuses,... **EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FERIÉS.**
- Arrêté préfectoral n° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ... ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8 h à 20 h et les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.**

En ce qui concerne les jours ouvrables, il paraît souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12 h et 14 h et après 19 h.



Quant aux aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.

RECENSEMENT FRONTALIERS



Chaque année, le canton de Genève octroie une compensation financière au département de la Haute-Savoie pour les travailleurs frontaliers. Le Conseil Départemental reverse aux communes concernées une partie de cette compensation, proportionnellement au nombre de frontaliers recensés.

Sont concernées les personnes domiciliées à Armoys, travaillant dans le canton de Genève de nationalité Suisse ou ayant la double nationalité (suisse et française). Vous recenser en mairie est important pour permettre à la commune de percevoir la compensation genevoise (fond frontalier) et n'a aucune incidence sur votre imposition en France.

Les fonds frontaliers sont primordiaux, ils permettent à la commune de mener à bien de nouveaux projets dans l'intérêt de tous les Armoysiens.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Lecture par June **BARON DECURNINGE**
Élève "3^e" Collège Champagne **THONON-les-BAINS**

J'ai été soldat à dix-huit ans
Quelle misère
De faire la guerre
Quand on est un enfant.
De vivre dans un trou
Contre terre
Poursuivi comme un fou
Par la guerre.

J'usais mon cœur
Aux carrefours crucifiés.
Oh mourir dans la plaine
Au soir d'une sale journée.

J'ai connu des cris,
La haine
Des souffrances longues comme une semaine.
La faim, le froid, l'ennui.
Trois années ivres de démence
Plus lourdes à porter qu'un crime
Ma jeunesse est morte en France
Un jour de désespérance.



Tous mes amis ont péri
L'un après l'autre
En quelque lieu maudit
Est notre amour enseveli.
On les a jetés dans un trou
N'importe où
D'en parler mon cœur saigne
Ah que la mort est cruelle.

Mon Dieu était-ce la peine
De tant souffrir.
Las je reviens humble et nu
Comme un inconnu,
Sans joie, sans honneur
Avec ma douleur
Les yeux brûlés
D'avoir trop pleuré
Pour mes frères malheureux
A ceux qui sont aux cieux
Contre la guerre
A ma mère
Adieu

Eugène DABIT, écrivain français, auteur du roman "Hôtel du Nord" à l'origine du célèbre film. Il a écrit ce poème pendant la guerre. Né en 1898, il n'aurait dû être mobilisé qu'en 1918. Il a devancé l'appel et s'est engagé en 1916 dans l'artillerie.



BEL & MORAND
DEPUIS 1974
f **TRAVAUX PUBLICS**

403 E, route de la Gare Z.I. Mésinges - 74200 ALLINGES

■ Tél. 04 50 17 08 00 ■ sabmtp@wanadoo.fr

Société d'Installation et de Production d'Energie

S.I.P.E.

Construction réseaux électriques
Travaux souterrains et aériens - Eclairage public
Location de groupes électrogènes

Z.A.C. du Larry et 3, route d'Armoy
74200 THONON-LES-BAINS

Tél. 04 50 81 90 32 - Tél./Fax 04 50 81 40 24
E-mail : sipe.societe@wanadoo.fr

RENTRÉE 2021-2022

Nombre d'élèves scolarisés à la rentrée :

343, 1 départ semaine 37 soit 342 au 21/09/2021

Maternelle : 140 -1 = 139

Elémentaire : 203

Nombres de classe : 13 classes au total
5 maternelles, 7 primaires et 1 classe GS/CP.

Nombre d'élèves par commune :

Armoy : 135

Le Lyaud : 201 -1 = 200

7 dans autres communes (1 à Allinges, 3 à Orcier et 3 à Thonon les Bains)

Au niveau des entrées en PS :

Armoy : 16

Le Lyaud : 18

1 à Thonon-les-Bains

Madame Cathy CHIFFLET, Directrice du Groupe Scolaire bénéficie d'une décharge totale pour gérer la direction et ne prend plus d'élèves en classe.

Maternelles :

Delphine GAILLARD : Elèves - 17 PS – 10 MS

Auréli MALLARD : Elèves - 18 PS – 9 MS

Valérie VULLIEZ : Elèves - 17 MS – 9 GS

Cécile MICHOUX : Elèves - 17 MS - 10 GS

Mathilde RICHARD : Elèves - 26 GS

Maternelles et Primaires :

Marie CANONNE - Marie CALAS :

Elèves - 7 GS - 17 CP

Primaires :

Edith CANTAN : Elèves - 7 CE1 – 19 CE2

Valérie MORAND : Elèves - 25 CE1

Jean-Hugues COSTE : Elèves - 25 CP

Delphine MORAND : Elèves - 19 CE2 – 8 CM1

Magali LIOTARD - Alicia POTZ :
Elèves - 28 CM1

Julie CHATELAIN - Diane MASSARDIER :

Elèves - 13 CM1 - 14 CM2

Céline CHEVALLET : Elèves - 28 CM2

4 nouvelles enseignantes ont intégré le Groupe Scolaire Intercommunal ARMOY-LE LYAUD :

- 1 assure la classe de Moyenne et Grande Section.

- 1 assure la classe de Grande Section.

- 1 assure le complément de Mme CANONNE pour la classe de Grande Section et CP

- 1 assure le complément de Mme CHATELAIN pour la classe de CM1/CM2

Les cours ont lieu de 8 h 20 à 11 h 20 et de 13 h 20 à 16 h 20 les lundis mardis jeudis et vendredis pour 2 classes de maternelle.

Pour les autres classes, les cours ont lieu de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 les lundis, mardis jeudis et vendredis.

L'accueil des enfants a lieu 10 min avant le début des cours. Le mercredi est libéré.

L'Activité Aide aux Devoirs est reconduite pour cette année. Elle est assurée par Delphine GAILLARD, enseignante.

Obligation d'inscrire les enfants pour toute la période et tous les jours. L'activité est facturée 13,50 € par semaine que l'enfant participe ou pas.

Elle se déroule de 16 h 30 à 18 h les lundis, mardis et jeudis.

Il y a 5 périodes durant l'année scolaire :

- Période 1 :

Rentrée Scolaire aux vacances Toussaint

- Période 2 :

Rentrée Toussaint aux vacances de Noël

- Période 3 :

Rentrée de Janvier aux Vacances de Février

- Période 4 :

Rentrée de Février aux Vacances de Pâques

- Période 5 :

Rentrée vacances Pâques aux Vacances d'été.

Les tarifs pour le périscolaire sont les suivants :

Cantine : 5,00 €

Garderie : 1,50 € la ½ heure.

Toute tranche horaire commencée est due.



L'Echo des Montagnes
HÔTEL - RESTAURANT

Valérie & Stéphane Hanriot
3516 Chef-Lieu 74200 ARMOY

Tél : +33 (0)4 50 73 94 55
resa@echodesmontagnes.fr
www.echodesmontagnes.fr





PARTNER CHAUFFAGE

**DÉPANNAGE
INSTALLATION**

Z.A. du Gotay - 74500 LARRINGES
Tél. 04 50 70 58 81

CORRESPONDANTS DÉFENSE

Le samedi 2 octobre 2021, le 27^e Bataillon de Chasseurs Alpins (BCA) près d'Annecy organisait un rassemblement des Correspondants Défense issus de toutes les municipalités de Haute-Savoie. Pas moins de 162 élus et/ou conseillers ont répondu présent pour cette journée d'information et de réseautage.

Après une introduction du Préfet ESPINASSE sur le rôle des Correspondants Défense au sein des communes en tant que lien armée-nation (et notamment entre la jeunesse et les forces ou les anciens combattants), représentants des valeurs républicaines et gardiens de la mémoire, le Colonel Vincent MINGUET (Délégué militaire départemental de Haute-Savoie et Chef de Corps du 27^e BCA) a résumé la stratégie militaire globale de la France. Dans ce cadre, il a expliqué que la France doit devenir une puissance d'équilibre et de souveraineté, ce qui nécessite un outil militaire compétent, projetable rapidement et autonome dont l'action devra continuer à s'inscrire dans le respect du droit international. Cet outil devra s'efforcer d'être présent dans tous les milieux, y compris spatial et cyber.

Par la suite, le Lt. Colonel Augustin JACQMIN (Adjoint du Colonel Vincent MINGUET) a expliqué en quoi les Correspondants Défense pouvaient s'appuyer sur la Délégation Militaires Départementale (DMD ou "boîte à outils") pour remplir leur mission auprès de leur commune de rattachement. En effet, la DMD a pour fonctions notamment :

- de conseiller le préfet en matière militaire,
- d'aider la préfecture et les communes dans la gestion de crises (sanitaires, sécuritaires, etc...),
- de fournir aux Correspondants Défense (et à travers eux, aux citoyens) des informations sur les métiers, les opérations, les entraînements et la vie au sein des armées (pas uniquement les forces terrestres)
- et d'aider à la réalisation de commémorations ou événements promotionnels des forces armées auprès de la population.

Le Lt. Colonel JACQMIN a ensuite présenté le 27^e BCA et évoqué notamment :

- son intervention actuelle au sein de l'opération Barkhane (550 soldats déployés) : formation militaire tactique, assistance logistique et opérationnelle au-

près des forces armées maliennes principalement, mais aussi auprès du Niger et du Burkina Faso.

- sa projection dès la fin octobre 2021 de 200 militaires aux Emirats Arabes Unis, au sein d'une opération conjointe d'entraînement.

- son implication active dans le relai de la flamme à travers le département jusqu'au 11 Novembre 2021.

Cette présentation a été suivie d'une allocution sur l'Ecole militaire de haute montagne (EMHM) de Chamonix qui forme depuis 1947 près de 700 élèves par an à la guerre dans ce milieu particulier.

Par la suite, Mme. Mireille VINCENT (Directrice académique des services de l'éducation nationale en Haute-Savoie) a expliqué l'importance du lien avec le monde de la défense dans le milieu éducatif, notamment pour la transmission de la mémoire et le développement de projets éducatifs porteurs des valeurs républicaines. Après avoir rappelé l'importance d'associer les écoles aux commémorations dès la primaire (CM1/2), elle a illustré son propos en présentant le projet des "écoles des porte-drapeaux" avec certains collèges et lycées du département.

Enfin, pour clôturer cette assemblée générale et avant de se scinder en plus petits groupes dans le cadre d'ateliers pour parler entre autres choses des Journées Défenses et Citoyenneté (JDC) et de la bonne organisation protocolaire des cérémonies, M. Jordi ECHE-PUIG (Directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre – ONAC-VG), a tenu à assurer les Correspondants présents du soutien de son service dans le cadre de leur mission et en tant que point de contact auprès des 21 000 personnes concernées en Haute-Savoie.

Si vous êtes un ancien combattant et/ou blessé de guerre, un jeune attiré par la perspective d'une carrière militaire ou souhaitant simplement en savoir plus au sujet des JDC, un représentant de l'école Armoy-Le Lyaud intéressé par le lien à établir entre le monde de la Défense et celui de l'Education nationale, ... vous trouverez plus de renseignements au sujet de ce que votre Correspondant Défense à Armoy et la DMD peuvent vous apporter en vous référant au nouveau site internet de la mairie, <https://armoy.fr>. Pour toute question, n'hésitez pas non plus à prendre contact à travers ce même site internet.

PETITJEAN
Christophe SARE
Ferblanterie
Cuivrerie
5, chemin de la Bette - 74210 Thonon les Bains
Tél. 04 50 72 99 58 - Fax 04 50 81 03 91 - Port 06 03 82 60 14
Site 043 522 511 002 15

ossature bois
charpente
couverture

FAVRAT
construction bois

particuliers
entreprises
collectivités

Ensemble, construisons l'avenir

84, route du Lac - 74550 ORCIER - Tél. 04 50 73 91 23 - info@favrat.fr
www.favrat.fr

AS LE LYAUD-ARMOY

Depuis la rentrée de septembre, les joueurs de foot ont pu reprendre les entraînements et les matchs avec quelques contraintes dûes au pass et au protocole sanitaire à respecter.

Pour combler les matchs et entraînements n'ayant pas pu avoir lieu en 2020, le club a revu à la baisse le montant de la cotisation pour les licenciés qui ont renouvelé leur inscription.

Dans toutes les catégories les effectifs sont pratiquement complets. L'école de foot peut heureusement compter sur un bon nombre de coaches motivés qui donnent de leur temps pour les enfants.

- En U7 : deux équipes.

Responsables : Arnaud ROGUIER, Christophe BEL

- En U9 ; trois équipes

Responsables : Arnaud BICHAT, Florent EYDELY

- En U11 : deux équipes

Responsables : Laurent SEARA, Marc BALLIN

- En U13 : deux équipes coachées par Stéphane FILLON, Marc RECHARD et Colas MESNIL

- Pour les U15, U17 et U20 le groupement réunit les jeunes du Lyaud, d'Armoiy, d'Orcier, d'Allinges et de Perrignier : deux équipes U15, deux équipes U17 et une équipe U20. Président : Cyril BURDINAT et référent Thomas LAFERTE pour Le Lyaud Armoiy.

Le club est doté de deux équipes séniors : l'une en D3 coachées par David DELANNOY et l'autre en D5 coachée provisoirement par Késia et qui cherche un coach remplaçant pour l'année à venir. Les matchs ont généralement lieu les dimanches. Bien placées au classement elles espèrent jouer la montée en division supérieure.

Une équipe conviviale de vétérans, gérée par Fred BORETTI, joue également les vendredis soirs à Armoiy. Au niveau du bureau, quelques changements sont intervenus. Après dix années de bons et loyaux services, notre secrétaire Agnès MESTRINARO a tiré sa révérence et a été remplacée par trois personnes. Le club la remercie chaleureusement une nouvelle fois pour toutes ces années de bénévolat. Elle reste toutefois dans le comité.

En 2022, les deux événements traditionnels sont programmés (si la situation sanitaire le permet et sous réserve de l'évolution de la pandémie). Le tournoi de Pentecôte est fixé le samedi 4 juin et le lundi 6 juin. La fête de l'été avec son traditionnel loto le samedi soir et son vide-greniers est prévue pour le week-end des 30 et 31 juillet.

Fin octobre 2021 a été organisée au stade une séance photos pour marquer les 50 ans d'existence du club ASLA qui a été créé en 1971. Les anciens présidents successifs étaient présents ainsi que les enfants, certains jeunes et séniors et une partie des dirigeants actuels. Ce fut un joli moment intergénérationnel.



Cependant, quelques jours après cet événement, la disparition brutale de notre Bernard BEL national a profondément endeuillé le club et tous ses membres. Ancien président, entraîneur, organisateur, puis inconditionnel et mémorable supporter de l'ASLA, il a dévoué une grande partie de sa vie au club qui lui restera éternellement reconnaissant. Son absence manque déjà cruellement les dimanches au bord du stade...

Composition de l'ASLA 2021-2022 :

Président : BEL Louis

Vice-Présidents :

EYDELY Florent et MARCLAY Philippe

Président d'honneur : Claude ROGUIER

Trésorier : MEYNET Jean-Yves

Secrétaire : DOUYSSART Julien

Vice-secrétaires :

DE POSSESSE Louisa ; VALLET Stéphanie

Membres du comité : BONDAZ Cédric,

BORETTI Patrice, CHIRAQUIAN Serge,

FILLON Gilles, FILLON Stéphane,

FROSSARD Olivier, HOUZARD François,

JOAQUIM SEARA Laurent, LAFERTE Thomas,

LO IACONO Dominique, MESNIL Colas,

MESTRINARO Agnès, MIGUET Christophe,

SANTIMARIA Joël, VIGNOCCHI Sylvain



Equipe U9



Equipe U7



Equipe U13



Equipe U11



Philippe MARCLAY et Pierrot GHIO (vice-présidents),
Patrick BERNARD et Joseph DÉAGE (maires d'Armoy et du Lyaud), Louis BEL (président),
André CORNIER, Edmond BIDAL et Jean-Louis MERCIER (trois des plus anciens joueurs),
Gabriel NEPLAZ, Hubert DUBOULOZ, Bernard BEL, Felice LASORSA et Claude ROGUIER (présidents),
Gilbert FROSSARD (vice-président)

FESTIVAL DE THÉÂTRE

Le festival fête ses 20 ans!

Mis en parenthèse en 2021, le Festival se prépare pour 2022... Pour sa 20^e édition... 20 ans ! Ah oui quand même !

En regard du reflet peu flatteur de notre monde, un peu d'humanité, un peu d'espoir, un peu de dérision joyeuse ne seraient pas de trop en ces temps d'incertitude ! C'est ce que nous souhaitons vous offrir au fil de notre programmation et nous espérons que ce 20^e Festival vous fera vibrer de plaisir et d'émotion et vous remplira d'énergie positive !

C'est avec un très grand plaisir que nous nous apprêtons à vous accueillir les 18, 19, 20, 25, 26 et 27 février. Les troupes sont impatientes de vous présenter leurs spectacles, une première à Armoy pour certaines d'entre elles et de belles retrouvailles pour d'autres.

Cette année nous accueillons 3 nouvelles compagnies "Mont Royal Compagnie" qui, avec Gertrude la clown, nous vantera les mérites du vin sur des airs d'opérette, "Camélia Compagnie" qui restituera avec brio la vie de Camille Claudel et "Les Morts Joviaux" qui nous offrira un très beau moment d'humour... dans un cimetière !

Des spectacles pour rire, pour aimer, des lectures théâtralisées, un spectacle jeune public "Aïe, aïe, aïe des ours !" et la présence de Vincent Dheygre, auteur de "Out of Memory" qui partagera quelques instants avec nous.

Voilà pour les grandes lignes de ce prochain Festival, nous vous invitons à découvrir les détails sur notre site www.festival-theatre-armoy.fr



GOUTTE DE VIE

Des bénévoles décorés

Le don de sang mobilise chaque année en France plus d'1,6 million de donneurs mais aussi des milliers de bénévoles qui n'hésitent pas à s'investir au sein d'une association.

Proches du terrain, ces bénévoles sont le lien entre les donneurs de sang de la commune et l'Etablissement français du sang. Leurs missions sont nombreuses : promotion du don, gestion des collectes, relation avec l'EFS

La coopération active des associations avec l'EFS participe à l'autosuffisance de la France en produits sanguins. Le soutien constant et l'aide que peuvent apporter les municipalités contribuent également fortement à la réussite de cette mission notamment par la mise à disposition des équipements municipaux.

C'est ainsi que 5 bénévoles de Gouttes de Vie ont récemment été décorés en remerciement pour leur engagement qui dure pour certains depuis 1995, date de création de l'association.

Daniel FAVRE-VICTOIRE, cuistot de l'équipe, a reçu la médaille de l'union nationale des donneurs de sang.

Bernadette COTE, Marie-Jo GHIO, Odile FAVRE-VICTOIRE et Olivier FROSSARD ont été honorés en recevant des mains de René CHRISTIN, Président de l'Union Départementale et Jean François SÉCHAUD représentant la Région AURA, la médaille de Chevalier du Mérite du Sang.





FOYER RURAL ARMOY/ LE LYAUD

Après une saison 2020-2021 très difficile pour l'organisation – et sur le plan financier, malgré le soutien important de la municipalité- c'est une rentrée sous surveillance qui a démarré... Mais grâce à la bonne volonté de tous, animateurs, bénévoles et participants, le Foyer a pu reprendre la plupart des activités.

L'obligation du pass sanitaire et peut-être un peu de méfiance face à la situation n'ont pas été sans conséquences : Les activités de méditation, théâtre, do-in et dessin ne peuvent se faire au sein du foyer, faute de Pass, et quelques personnes ont renoncé à s'inscrire pour le moment. Les cours d'Espagnol et yoga doux proposés n'ont pas démarré faute d'un nombre suffisant de participants, mais si ceux-ci se manifestaient, une reprise pourrait être envisagée. Cela dit, beaucoup d'adhérents (220 à ce jour), anciens et nouveaux, se sont inscrits et c'est très en-

courageant ! Merci à tous pour leur confiance. Certains cours affichent déjà complets, mais il reste de la place dans la plupart d'entre eux, n'hésitez pas à vous manifester.

L'exposition artisanale d'octobre, qui n'avait pu se tenir l'an dernier, a été encore une fois repoussée à l'année prochaine, après moult hésitations : Les contraintes liées à la situation sanitaire étaient trop lourdes à mettre en œuvre par une équipe de bénévoles restreinte, pour une manifestation en intérieur qui voit passer beaucoup de monde. Ce n'est que partie remise.

Le Foyer reste optimiste et souhaite à tous une bonne saison sportive et culturelle !

Hélène assure la permanence du Foyer tous les mardis de 9 h à 12 h (hors vacances scolaires), salle derrière la mairie d'Armoys.

Tél. 06 51 13 72 36

foyer.armoy.lelyaud@gmail.com



ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique LE LYAUD-ARMOYS a fait sa rentrée sous contrainte Covid avec un maintien des effectifs et marquée par deux bonnes nouvelles :

- Un cours d'éveil qui se pérennise avec Olivia HUTNER avec un effectif de 9 élèves.
- La création d'une nouvelle identité visuelle pour marquer la nouvelle dynamique de l'école de musique. La fin de l'année scolaire s'était terminée par une audition/concert au champ Dunant très réussi sous l'égide du beau temps et de la bonne humeur.

Côté association Sébastien CHATELAIN a rejoint le bureau composé maintenant de 4 bénévoles qui est, nous le rappelons, ouvert à toute bonne volonté.

NB – Un certain nombre d'élèves adultes sont également inscrits à l'école de musique et bien sûr l'équipe se mobilisera pour organiser une audition/concert en fin d'année scolaire.



COMITÉ DES FÊTES

FÊTE DE LA CHATAIGNE

Enfin nous vous avons retrouvé !!!...

Vous revoir nombreux déguster nos châtaignes et vous délecter du vin chaud a été un réel plaisir pour le Comité des Fêtes et vous ne pouvez imaginer comme l'installation et l'entaille des 60 kg de châtaignes se sont passées dans la joie et la bonne humeur !!!...

Le temps était clair, le soleil est venu nous saluer, la température juste celle qui fallait pour réchauffer les doigts avec les châtaignes et le vin chaud avant de les déguster.... Parfois même revenir en chercher !... Les châtaignes étaient délicieuses Merci à Vival !!!...

Notre cher Comité n'avait pas froid à force de remuer les poêles comme pour notre cuisinier qui nous avait concocté un super vin chaud !!!...

Et même pour la vente le dos au barbecue nous avons chaud !!!!...

La musique était là aussi, un immense merci à notre trio bénévole. Brigitte et son accordéon, Jean et Patrick et leurs saxophones. De vrais artistes appréciés par tous, parfois des chants accompagnaient leurs interprétations, parfois des claquements de mains marquant le rythme des musiques ... une belle ambiance... On a même eu du mal à l'arrêter notre trio !!!....

La Fête s'est finie en se donnant rendez-vous l'année prochaine.



NOËL DES ENFANTS

Merci à tous les enfants qui sont venus voir le Père Noël. Cette année, il est arrivé dans le village à pied, accompagné de ses lutines.

Avant de rejoindre la mairie d'Armoiy, il s'est arrêté dire un petit bonjour aux commerçants.

Sa hotte sur le dos et son grand sac de toile dans les mains, il s'est arrêté à sa boîte aux lettres pour y retirer tout le courrier déposé par les enfants. Certains ont même pu lui remettre leur lettre en mains propres.

Fatigué par son long voyage, accompagné des enfants et des lutines, il s'est dirigé vers son fauteuil placé en haut des marches de la salle des fêtes, respectant ainsi les conditions sanitaires.

Il s'est confortablement installé dans celui-ci et a distribué à chaque enfant un petit ballotin de friandises. Quelques enfants ont même pu être pris en photo avec le Père Noël !!!...

Ensuite les enfants ont pu déguster de savoureux gâteaux préparés et offerts par le Comité des fêtes, ainsi que des boissons. Les grands ont pu quant à eux apprécier le délicieux vin chaud...et les pâtisseries !!!...

Très heureux d'avoir pu revoir ses chers loulous, il s'en est allé, sa hotte sur le dos et son grand sac rempli des lettres des enfants à qui il répondra personnellement à condition qu'ils aient bien mis leur nom et leur adresse.

En espérant que le Noël de toutes les armoisiennes et les armoisiens se soit déroulé dans la joie, le partage et la sérénité, le Comité des fêtes vous dit à l'année prochaine !!!...



APE

Toute l'équipe de l'association des parents d'élèves vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2022.

L'année 2021 s'est bien terminée. Nous avons pu maintenir la plupart de nos manifestations et ce malgré le contexte que nous connaissons tous.

Merci d'être venus aussi nombreux pour la belote du 20 novembre 2021.



L'APE a pu également participer au Marché de Noël organisé par la Municipalité, où un stand buvette a pu être proposé. Convivialité et bonne ambiance furent au rendez-vous.

C'est notamment lors de cette manifestation que les commandes de sapins ont été distribuées, ce fut un succès cette année. Merci à tous pour votre participation.



Un grand merci aux bénévoles et aux aides ponctuelles qui nous aidés à organiser ces manifestations. Nous tenions également à remercier les Maires du Lyaud et d'Armoys pour leur soutien et leur participation aux manifestations.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour notre traditionnel Loto qui s'organisera le 29 janvier !

UNE ANNÉE SCOLAIRE PLACÉE SOUS LE SIGNE DU TIMBRE POUR LES CE2-CM1

Cette année, Marc POIGNANT, Armoysien représentant l'Association Philatélique locale PhilChablais, nous a proposé son aide pour réaliser un projet autour du timbre.

Cela nous permet d'enrichir les thèmes abordés en sciences, en histoire, en géographie, en art, mais aussi en français et en instruction civique et morale. Bref, une véritable ouverture culturelle sur le monde et un moyen d'expression ludique.

L'Association nous fournit tout le matériel nécessaire (pincettes, albums, timbres, documents pédagogiques...) et tous les mardis matin, ses représentants nous accompagnent dans l'animation des séances et des ateliers. Ils nous amènent également quelques surprises : timbres extraordinaires, anecdotes...

Au cours de l'année scolaire, chaque enfant pourra réaliser un album sur le thème qu'il aura choisi. Puis une exposition aura lieu en fin d'année pour que les élèves puissent présenter leur travail et leurs créations.

Cela suscite beaucoup d'engouement de la part des enfants. Dans la cour de récréation, les albums de timbres ont même détrôné les albums de cartes Pokémon !

Un grand merci aux membres de PhilChablais qui réalisent un énorme « travail de fourmis » en amont pour que l'on puisse réaliser ce beau projet.

Delphine MORAND, classe des CE2-CM1



POUR LES PIÉTONS

La route est un espace à partager, chacun doit respecter les règles de sécurité et veiller aux autres utilisateurs. Les piétons sont les usagers de la route les plus vulnérables, ils doivent donc redoubler de vigilance.

Qu'est-ce qu'un piéton ?

Un piéton est un usager à pied, sur un trottoir ou sur la chaussée. Les usagers qui poussent un vélo ou un cyclo avec leurs mains sont donc considérés comme des piétons. Les usagers handicapés en chaise roulante, les skateboards et les trottinettes sans moteur qui roulent au pas sont également considérés comme des piétons.

Les règles de sécurité de circulation à pied

- Bien marcher sur le trottoir et non pas sur la route ou la rue.
- S'il n'y a pas de trottoir, marcher sur le bas-côté à gauche de la route.
- Éviter de descendre du trottoir ou traverser (même sur un passage piéton) sans avoir bien regardé des deux côtés pour vérifier qu'aucune voiture n'arrive.
- Sur le trottoir, rester vigilant quand on passe devant des sorties de garage ou de parking.
- Ne pas jouer au ballon sur le trottoir ni courir après les copains : on risque de se retrouver sur la route sans faire attention.
- Ne jamais traverser devant ou derrière un bus (par exemple le bus scolaire) ou entre deux voitures, ni à la sortie d'un virage.
- Le soir, porter des vêtements ou accessoires réfléchissants :

Il serait souhaitable d'être muni : **d'un gilet réfléchissant ou des vêtements clairs** ou encore d'équipement fluorescent qui permet de bien vous repérer.

Les règles de sécurité à vélo

- Penser à mettre son casque (c'est obligatoire jusqu'à 12 ans).
- Jusqu'à 8 ans, il est possible de rouler sur le trottoir, à condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons ; ensuite, emprunter les pistes cyclables lorsqu'il y en a. À défaut, rouler bien à droite de la chaussée (mais pas trop près du trottoir quand même).
- Tendre le bras à l'avance pour indiquer que l'on va tourner et bien regarder avant de tourner à gauche si aucun véhicule n'arrive.
- Respecter le Code de la route : feux, panneaux, marquage au sol...
- S'il fait sombre, porter des vêtements réfléchissants et allumer les éclairages du vélo qui sont obligatoires.

Pour les autres engins à roulettes comme les trottinettes, skateboards, hoverboards, rollers, etc., la nouvelle réglementation à venir (loi LOM) devrait obliger les utilisateurs aux mêmes obligations que pour le vélo, à savoir le port du casque jusqu'à 12 ans.

Que dit la loi sur le port du casque

Pour les enfants

Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement porter un casque lorsqu'ils font du vélo, sous peine d'amende. Afin de prévenir les risques de blessures graves à la tête et au visage, la réglementation routière impose le port du casque pour les enfants de moins de 12 ans lorsque ceux-ci roulent à vélo, qu'ils soient passagers ou conducteurs. Le décret n° 2016-1800 du 21 décembre 2016 précise que le casque doit remplir deux conditions : être attaché ; être conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle et portant le marquage "CE".

Cette obligation du port du casque figure à l'article R. 431-1-3 du Code de la route. Le montant de l'amende encourue est celui prévu pour les contraventions de 4^e classe : 135 euros. La sanction ne s'applique pas à l'enfant qui ne porte pas de casque, mais à l'adulte de 18 ans et plus qui le transporte ou l'accompagne.

Pour les adultes

En revanche, un adulte qui roule à vélo n'a aucune obligation de porter un casque, contrairement aux règles applicables aux motos ou aux scooters. Il ne risque donc pas d'amende en cas de contrôle, sauf s'il transporte ou qu'il accompagne un enfant de moins de 12 ans ne portant pas lui-même son casque. Le cycliste doit néanmoins respecter le Code de la route lorsqu'il circule à vélo, ce qui implique notamment de respecter les feux rouges et de ne pas rouler sur les trottoirs. Le Code de la route prévoit en effet des amendes en vélo. Son montant est de 135 euros.

À quel moment le piéton est-il prioritaire

Quelle que soit la situation, le piéton a la priorité sur tous les autres usagers de la route (article R415-11 du code de la route).

Tout conducteur :

- EST TENU DE CÉDER LE PASSAGE au piéton qui s'engage sur la chaussée ou qui circule dans une zone de rencontre ou une aire piétonne.

Cette règle vient compléter le principe de prudence, inscrit dans le code de la route, qui indique que tout conducteur doit faire preuve de prudence à l'égard des personnes les plus vulnérables.

- EST TENU DE RESPECTER LA VITESSE.

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour les mêmes raisons que 2020 (Covid) le CCAS n'a pu organiser son traditionnel repas des aînés.

Le 11 décembre un colis de Noël a été distribué à l'attention de toutes les personnes âgées de 80 ans et plus. Ce dernier a été très apprécié par tous.

Un grand MERCI à tous nos commerçants : Vival, La Boucherie d'Armo, la fromagerie "le p'tit Giroud et la Boulangerie Deville, pour leur investissement et leur contribution dans la constitution de ce colis.

Merci également à l'équipe du CCAS



Le 5 février après-midi le CCAS organisera, si la crise sanitaire le permet, un goûter avec animation "Galette des rois" pour l'ensemble des aînés de 70 ans et plus.

Nous vous y attendons très nombreux.

Une invitation sera envoyée début janvier.

ANNULÉ

SOCIAL

Comme l'hiver et le printemps derniers, le service social de la mairie a, au vu de la crise sanitaire, appelé l'ensemble des personnes dites vulnérables inscrites sur le registre communal.

Certains de nos aînés ont été détectés très fragilisés par la maladie ou par le handicap.

Pour certains une aide a été demandée au département (APA) afin de pouvoir les maintenir chez eux le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions.

Nous rappelons que les personnes malades ou en situation de handicap, non déclarées comme étant vulnérables, peuvent à tout moment demander leur inscription sur le registre communal de la mairie.

Pour cela appeler le secrétariat de mairie.

*le Clos
des
Champs*
Location de chambres.
Studios et appartements meublés

M^r et M^{me} Coloud
3562, Chef lieu
74200 ARMOY

Tél. 04 50 17 33 74
Port. 06 80 89 31 10
le-clos-des-champs@orange.fr

Vos Ongles et moi

Prothésiste Ongulaire à domicile
74200 Armo
06 04 00 12 79

FINÉLEC
ELECTRICITE
INSTALLATIONS - DÉPANNAGES - SERVICES

SARL P. FILLON & C. NÉPLAZ

29, rue de la Mairie - 74200 LE LYAUD
Tél. 04 50 26 30 62 - Fax 04 50 26 61 93
finelec.74@wanadoo.fr

Allianz 

Laetitia LOLLIOZ
Agent Général
06 01 32 21 73

1, av. du Vernay - 74200 THONON
Tél. +33 (0)4 50 71 01 43 - lollioz.thononlesbains@allianz.fr
Orias n°16006216

**Méchoui
de Savoie**
traiteur à domicile



Vincent Meunier
74200 Le Lyaud
mechouidessavoie.com
Portable 06 11 87 74 63

- Réceptions, Mariages
- Baptêmes, Anniversaires
- Repas d'entreprise...

LES BONS GESTES, AU BON MOMENT...

Aviez-vous déjà remarqué que la commune est équipée de 2 défibrillateurs ?

Tous deux accrochés à un mur dans un caisson adapté, le premier est situé dans les communs de la mairie et le second sur le mur du cabinet médical.

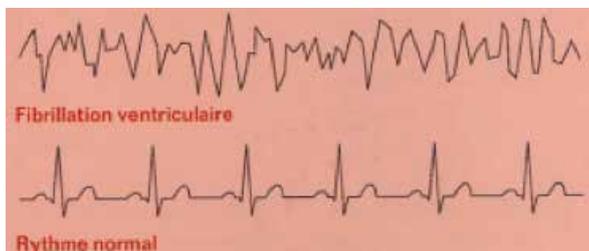
Lors d'un accident, ces appareils sont particulièrement utiles. Que vous ayez des connaissances en secourisme ou pas, ces appareils vous aideront à sauver des vies. En cas de problème, n'ayez pas peur d'en utiliser un. N'importe qui peut devenir un maillon important de la chaîne de secours et ainsi augmenter les chances de survie de toute victime.

Si vous êtes le premier témoin d'un accident sur la commune d'Armoym, c'est une question de devoir moral et civique d'intervenir. Ne paniquez pas. Donner des chances de survie à une victime passe par des actions très simples.

Si vous êtes seuls, sécuriser les lieux de l'accident et faites-vous aider, puis appelez les secours. Ils vous guideront. Si vous êtes plusieurs à être présents sur la scène, partagez-vous les rôles : l'un peut contacter les secours et/ou apporter le défibrillateur le plus proche tandis que l'autre peut protéger le lieu de l'accident et, dans la mesure du possible, commencer à réaliser les premiers gestes de secours ou contacter lui-même la centrale. Dans tous les cas de figure, les opérateurs téléphoniques des secours et les instructions automatiques enregistrées dans le défibrillateur vous guideront dans la démarche.

COMPRENDRE L'UTILITÉ DE LA DÉFIBRILLATION

Dans la majorité des cas, l'arrêt cardiaque est dû à une fibrillation ventriculaire. Il s'agit d'une excitation électrique du cœur totalement désordonnée qui l'empêche de battre normalement.



Le moyen le plus efficace (et souvent aussi, le seul) de mettre fin à ce rythme anarchique est de soumettre le cœur à un choc électrique très important : c'est la défibrillation.

L'appareil permettant cette manœuvre doit être présent le plus rapidement possible sur les lieux de l'arrêt cardiaque ; les chances de survie de la victime en dépendent.

VRAI OU FAUX ?

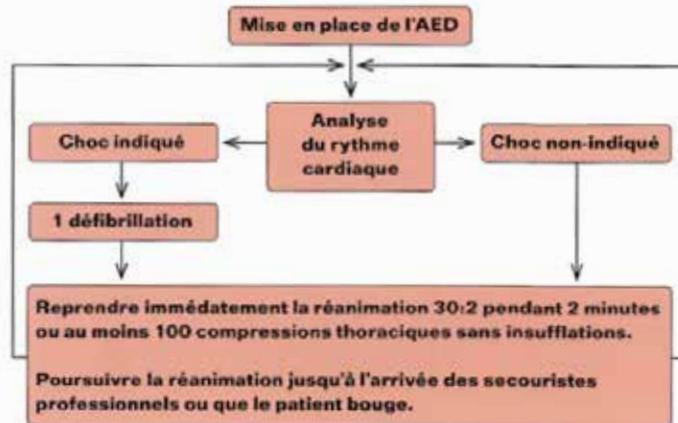
Est-il essentiel de prendre le pouls quand on suspecte un arrêt cardiaque ?

Faux ! Le pouls peut être difficile à évaluer dans une situation d'urgence. Il y a notamment le risque de se tromper et de percevoir son propre pouls. Pour savoir si un massage cardiaque est nécessaire (chez une victime inconsciente), les secouristes se basent sur l'absence de respiration normale. Le défibrillateur détecte automatiquement la présence ou non d'un pouls et évalue la nécessité ou pas de délivrer un choc électrique.

L'utilisation d'un défibrillateur doit être réservée aux médecins car c'est un appareil compliqué.

Faux ! Les défibrillateurs automatiques externes ("AED" en anglais) analysent le rythme cardiaque de la victime et indiquent de façon audible et visuelle la marche à suivre. Si l'appareil perçoit un rythme cardiaque (diagnostic automatique) nécessitant

un choc électrique (ex : état de fibrillation ventriculaire), il délivre ce choc. Dans le cas contraire, aucun choc n'est possible. Cette technologie rend la défibrillation très sûre et praticable par tous.



Surtout, ne pas oublier l'appel d'urgence :

En France, composez le **15 (SAMU)** ou le **18 (Pompiers)** depuis un téléphone fixe ou le **112** depuis un téléphone portable.

Lorsque vous contactez une centrale de secours, les informations suivantes vous seront demandées :

- Où ?

L'adresse exacte si vous la connaissez ou simplement le lieu où se trouve la victime et comment y accéder (points de repère, code d'entrée, étages, etc...). L'appel depuis un portable peut aussi être géolocalisé par les secours ce qui facilite l'envoi des secours.

- Quoi ?

Vous devrez indiquer l'état de conscience de la victime et si celle-ci ventile. Des questions supplémentaires vous seront posées sur le déroulement de la scène, les dangers particuliers, etc...

Suivez les instructions qui vous seront données. Les secouristes ne tarderont pas à arriver.

LES BONS ET MAUVAIS RÉFLEXES

Le top 5 des mauvais réflexes	Le top 5 des bons réflexes
1. Se précipiter : ne faites pas de vous une victime supplémentaire (suraccident)	1. Protéger le lieu de l'accident des dangers pour soi-même, pour les autres et pour la victime.
2. Oublier d'appeler les secours (vous allez rapidement vous sentir bien seul...)	2. Appeler les secours (15 ou 112)
3. Laisser en position latérale de sécurité (PLS) une personne qui ne respire pas.	3. Placer la victime (consciente ou pas) qui respire normalement en PLS et la protéger du froid et du soleil.
4. Déplacer une personne accidentée et consciente : attention à sa colonne vertébrale !	4. Dégager les voies aériennes et pratiquer le massage cardiaque et la respiration artificielle chez une personne inconsciente qui ne respire pas. Recourir au défibrillateur le plus vite possible.
5. Ne rien faire ou prendre la fuite : vous pouvez toujours être utile ! Ne sous-estimez pas l'importance du rôle que vous pouvez jouer.	5. Éviter de déplacer une victime accidentée et consciente, sauf en cas de danger inévitable (ex : feu)

Bon à savoir

Pour prendre des cours de secourisme :
Formations PSC 1 et Premiers Secours | Protection Civile
(protectioncivile74.org)

Prochaine formation PSE1 - Sauvetage Thonon
(sauvetage-thonon.com)
Dispositif "Savoir Secourir" | SDIS 74

ALLERGIES SAISONNIÈRES

Les allergies saisonnières sont aussi appelées rhinite allergique ou rhume des foins. Elles se caractérisent par une série de symptômes, survenant systématiquement à la même période de l'année. Elles sont causées par une hypersensibilité à certains pollens.

- Le printemps (mi-mars à fin juin) : allergies à certains arbres et arbustes comme les bouleaux, les érables ou les peupliers.
- L'été (fin mai à mi-octobre) : allergies aux graminées comme le gazon, le blé, le maïs, etc.
- L'automne (août à octobre) : allergies à l'herbe à poux.

I. SYMPTÔMES

La plupart des symptômes sont d'origine respiratoires, mais il y en a beaucoup d'autres :

- écoulement et congestion nasal
- éternuements à répétition, toux
- larmoiement (les yeux pleurent tout seuls)
- yeux rougis, gonflés et qui piquent
- maux de tête et de gorge
- démangeaisons dans le nez, la gorge
- respiration sifflante, voix rauque
- peau irritée, qui pique
- troubles du sommeil et fatigue (lorsque les symptômes sont persistants)
- irritabilité et difficulté de concentration
- dans certains cas : crises d'asthme et/ou d'urticaire, eczéma

II. PRÉVENTIONS

Pour éviter les allergies saisonnières, l'unique méthode efficace consiste à réduire l'exposition aux allergènes mis en cause. Par exemple :

- limiter les sorties à l'extérieur, ou du moins lorsque les pollens sont les plus concentrés dans l'air (entre 8 h et 12 h) et lorsqu'il y a beaucoup de vent
- garder les fenêtres fermées et utiliser un climatiseur
- porter des lunettes de soleil lors des sorties pour éviter que les spores de pollen entrent dans les yeux
- éviter de faire sécher le linge à l'extérieur : il ramasse le pollen !
- se laver souvent les mains et les cheveux
- ne pas tondre soi-même la pelouse
- laver fréquemment les draps, oreillers, couvertures
- vérifiez les prévisions pollens dans votre région et évitez de sortir lors des "pics" prévus.

Remèdes de grand-mère

Eau salée pour le nez, miel pour la gorge, consommer des oignons (ils sont riches en vitamines C) et antihistaminique....

5 CONSEILS QUE L'ON PEUT DONNER POUR PASSER L'HIVER

1. Essayer de bien vous reposer et surtout de dormir assez. Des chercheurs ont démontré qu'un bon sommeil permet d'augmenter l'action de certaines cellules immunitaires en les rendant plus efficaces.
2. Prendre de la vitamine D3 tout l'hiver car elle booste le système immunitaire. On la trouve dans certains aliments. Les poissons gras comme le maquereau, le hareng, le thon, le saumon, la sardine, l'anguille, la truite. Les huîtres et le foie de morue. Les abats, le jaune d'œuf, le beurre, le lait ou certains fromages...
3. Profiter à fond des fruits et légumes de saison, notamment ceux les plus riches en vitamine C. En premier lieu on pense aux agrumes, mais on peut consommer des kiwis surtout qu'il y en a en France, ça serait dommage de se priver. Une autre source de vitamine C à laquelle on pense le moins est le chou sous toutes ses formes. Il y a une multitude de variétés et de toutes les couleurs, toutes de saison : choux de Bruxelles, chou rouge, choucroute, chou-fleur... Enfin si vous n'aimez pas le chou ne pas hésiter à parsemer de persil ou d'herbes tous vos plats et salade mais sans les cuire.
4. Utiliser les huiles essentielles de Tea Tree et de Ravintsara. Ce sont de bonnes alliées contre les maux de l'hiver. On peut en mettre une goutte sur les poignets et les masser et pour les enfants, en mettre une goutte sur la voute plantaire.

Ce sont des huiles antivirales et antibactériennes. Par contre pas plus d'une goutte !!!

5. Boire des tisanes. Il en existe des toutes prêtes dans le commerce mais on peut aussi les faire soi-même.
Petite recette :
 - Une petite cuillère de sarriette.
 - Une cuillère de thym.
 - Une cuillère de sauge.
 - Une cuillère de romarin.
 Le tout mis à infuser dans 1,5 l d'eau bouillante (mais à feu éteint pendant 5 minutes à couvert).
 - Si on aime le goût sucré, on peut remplacer le carré de sucre par une petite cuillère de miel de thym ou d'eucalyptus.
 - Si on préfère les boissons froides, on peut faire infuser à froid dans une carafe de 1,5 l d'eau à température ambiante des morceaux d'agrumes coupés (une orange, un pamplemousse et un citron) avec quelques feuilles de romarin et de thym. Attendre une trentaine de minutes avant de pouvoir se délecter de cette eau parfumée.

De plus on peut les proposer aux enfants en remplacement des boissons sucrées et eux ils trouvent ça chouette car c'est joli et facile à préparer. Et ainsi ils prennent goût et sont plus enclins à tester les tisanes et un petit rituel s'installe.

Amusons-nous un peu...

LA PAGE JEUX



Un fou dit à un autre :
"Tu crois que la Lune est habitée ?"
L'autre lui répond :
"Bien sûr : elle est allumée tous les soirs !"



Un gendarme contrôle une voiture.
"Halte ! A combien roulez-vous ?"
- Euh, trois, mais si vous voulez monter, il reste encore de la place !"

Charades

Mon premier est un souhait.
Mon second n'est pas léger.
Mon tout est une étoffe très douce.
Le velours (vœux - lourd)

Mon premier est le contraire de "laid".
On dort dans mon second.
Mon troisième n'est pas mort.
Mon tout est un pays d'Amérique du Sud.
La Bolivie (beau - lit - vit)

Devinettes

Quand je suis couché, ils sont debout.
Quand je suis debout, ils sont couchés.
Malgré tout, ils vont partout où je vais.
Qui sont-ils ?
Mes pieds

Quel oiseau peut soulever un éléphant ?
La grue



Un chevalier aperçoit cet édifice au loin.
Qu'est-ce que c'est ?
Un château hanté (en T)

A quel animal appartient chacune de ces empreintes ?

Relie-les

Renard

Sanglier

Blaireau

Cerf

Hérisson



1

2

3

4

5

1. Sanglier / 2. Cerf / 3. Renard / 4. Blaireau / 5. Hérisson

État civil

NAISSANCES

BUREL Pio né le 02/08/2021
BENJOUIDA Aleyna née le 02/09/2021
SOBCZYNSKI Antoine né le 03/09/2021
CAULIER Antoine né le 10/10/2021
HELLEGOUARCH Axel né le 22/11/2021
GIFFARD Basile né le 11/01/2022

MARIAGE

CHAUCHET Thomas et TORO ALVIAL Maryluz
28/10/2021 à ARMOY

DÉCÈS

CORNIER Denis
25/06/2021 à EPAGNY METZ-TESSY
DUFFAU Janine (née BENICHOU)
19/02/2021 à ARMOY
CONTIER Véronique (née SAURET)
30/09/2021 à ARMOY
BEDNAREK Christiane (née DELERCE)
28/11/2021 à THONON-LES-BAINS
COULET Marie (née PERTUISET)
11/01/2022 à THONON-LES-BAINS

**Bella'Pizza**
of Emporter

1, rue des Ursules - THONON
04 50 71 97 27
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

6, rue de l'Eglise - EVIAN
04 50 49 75 02
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

571, route de Bonnatrait
SCIEZ-BONNATRAIT
04 50 72 12 94
ouvert 7/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

3565 Chef-Lieu - ARMOY
06 10 66 28 31
ouvert du mercredi au dimanche soir uniquement
de 18 h 00 à 21 h 30 - le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 00

PIZZAS
PLATS CHAUDS
SALAMIS

10 PIZZAS ACHETÉES = 1€ 15 OFFERT € 1
WWW.BELLA-PIZZA.FR

**Vival**
Casino

SUPERETTE
Nouveau : Loto

- Épicerie, fruits et légumes
- Rayon bio
- Fromage coupe
- Produits locaux
- Presse
- Mondial relay
- Clés minutes
- Terrasse

3565, Chef-lieu - 74200 ARMOY
Tél. 04 50 73 98 22

Taxi Croix de Savoie
François PEYSSON
06 75 44 27 44

 7/7 Transport Malades Assis Agréé
(Hôpitaux Lyon, Grenoble...) Hospitalisation, Consultation

Proximité Hôpital de Thonon - 74200 THONON
francoispeysson@orange.fr
Commune rattachement : Armoiy

9, avenue de Champagne
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 01 33
Fax 04 50 26 59 22
gilletfleurs@wanadoo.fr

**Gillet
Fleurs**

Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER

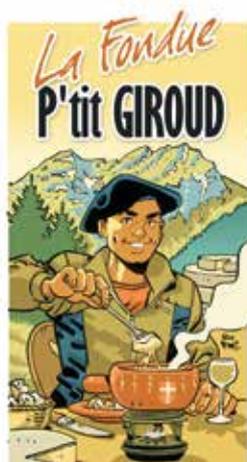
SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
INHUMATION - CRÉMATION • MARBRERIE

2, rue Charles-Buet
THONON-LES-BAINS
04 50 26 53 04
pfch@wanadoo.fr
pompesfunebreschablaisiennes.com



FROMAGERIE

3565, Chef-lieu - 74200 Armoiy



BOUCHERIE D'ARMOY

04 50 17 49 91

Ouvert du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h.



BELLA PIZZA

300, chemin Rural d'Armoiy au Chanal 74200 Armoiy.

06 10 66 28 31

Ouvert du mercredi au dimanche de 18 h à 21 h 30.

Vente à l'emporter de pizzas.

VIVAL

04 50 73 98 22

Ouvert du mardi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 7 h 30 à 12 h. VIVAL fait également point-relais.

Pensez à vous offrir une douceur en venant chercher vos colis !



ÉCHO DES MONTAGNES

04 50 73 94 55

Un hôtel-restaurant authentique proche de Thonon-les-Bains.



BOULANGERIE

Ouvert du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 6 h 30 à 12 h.



Nos voisins les lyaudins :

D'JOSS BAR

13, rue de la Mairie

74200 Le Lyaud

04 50 73 38 46

Bar, restauration, vente à l'emporter...

Le point de poste est également un des services proposés, à deux pas d'Armoiy, pensez-y !



LE MARCHÉ du Lyaud tous les samedis matin, avec des produits locaux.

Et bientôt, plus encore...

Pensez à vos commerçants pour les fêtes et suivez-les sur leurs pages Facebook afin de ne rien rater !



**Éric VUAGNAT
et son Equipe**

GÉRONs VOTRE AVENIR

Toutes solutions d'assurances
Particuliers et Professionnels

10, av. du G^{nl}-de-Gaulle - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 65 75
chablais@agence-swisslife.fr n° ORIAS 07006421

**Tabac - Presse
Loto - PMU**

Olivier et Annick MARTIN

1200, route de Noyer
74200 ALLINGES

09 61 26 04 72

mart.oliannick@orange.fr




G. DUBOULOZ

1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage
Magasin Avenue Jules Ferry
74200 THONON
Tél. 04 50 71 14 65
Fax. 04 50 71 14 28

La Décoration
Magasin ZAC du Larry
74200 MARIN
Tél. 04 50 71 36 92
Fax. 04 50 70 27 81

www.dubouloz.net

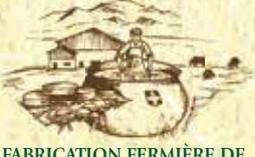


**SAS Électricité & Travaux Publics
DEGENÈVE**

Canalisations électriques et télécommunications
Terrassements et VRD - Entretien des réseaux d'éclairage extérieur

285, route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
Tél. 04 50 73 81 64 - E-mail : degeneve.electricite@orange.fr

LA FERME DE TROSSY




FABRICATION FERMIÈRE DE
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE

90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19
www.lafermedetrossy.com



**EUROPE
SIGNALÉTIQUE**

www.europesignaletique.com

Sabine et Patrick Froissart
04 57 43 64 16 - 06 10 61 01 70

- MARQUAGE ROUTIER
- VENTE ET POSE DE PANNEAUX
DE SIGNALISATION ET DE MOBILIER URBAIN
- MAGASIN DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS

Z.I. DES GRANDES TEPPEs
40 RUE DU BRAFYEU - 74550 PERRIGNIER

contact@europe-signaletique.com

DOMIAL
Electroménager, image et son

DÉPANN'MÉNAGER

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.l@wanadoo.fr



**Cabinet
MIDROIT...**

www.midroit-expertises.fr

Vous êtes un particulier

- ✓ Vous vendez / vous louez... Des diagnostics obligatoires sont à réaliser (Amiante, Mètre, Plomb, Performance Énergétique, Électricité, Gaz)
- ✓ Réparations câbles chauffants
- ✓ Infiltrométrie / Test d'étanchéité à l'air / attestation RT 2012

Et bien d'autres prestations,

Renseignez-vous au 04 50 71 16 36 ou sarl.midroit@wanadoo.fr

Vous êtes une entreprise

- Industrie / ERP
- Contrôles réglementaires obligatoires
- ✓ Installations électriques et gaz
- ✓ Engins de levage
- ✓ Thermographie infrarouge

**Boucherie
d'Armoy**

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Benoit Favier-Bosson
3565 Chef-lieu - 74200 Armoy - Tél. 04 50 17 49 91



**FILLION
IMPRIMERIE**

40, route des Blaves - 74200 ALLINGES
Tél. 04 50 26 29 13
fillion.imprimerie@free.fr



ARMOY GARAGE
RENAULT sport

SARL MARCON / MERCIER
MECANIQUE + CARROSSERIE

LES COMBES • 74200 ARMOY
Tél. +33 (0)4 50 70 95 09
armoy.garage@wanadoo.fr

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Il peut vous renseigner sur les démarches administratives concernant l'aide sociale (aide alimentaire, logement, perte d'autonomie).

Un rendez-vous peut être pris en mairie en vue d'une visite à votre domicile.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que tous types de travaux (clôture, abri, piscine,...) nécessitent une demande d'autorisation préalable en Mairie.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARMOY

Tél. 04 50 70 57 68

Horaires d'ouverture :

lundi 14 h - 17 h 30

mercredi 14 h - 17 h 30

vendredi 16 h 30 - 18 h 30

samedi 10 h - 12 h

SIVOM (SERVICES TECHNIQUES, AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE ET GARDERIE)

Tél. 04 50 73 97 84 - Fax 04 50 70 56 53

Mail : armoy-le-lyaud.sivom@wanadoo.fr

ÉCOLES

École élémentaire et maternelle :

Madame Cathy CHIFFLET, Directrice : 04 50 70 54 52

ENEDIS (DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ)

08 10 33 32 74 ou 30 74

DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Lundi, mercredi, vendredi, samedi
8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 17 h 30

mardi : 8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 18 h

Fermeture hebdomadaire le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

<https://www.thononagгло.fr/53-dechetteries.htm#par1443>

Mail pour tout échange avec l'équipe municipale
armoyvillage@gmail.com

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04 50 36 11 02

(Bons-en-Chablais)

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Pôle Santé Armoys :

- Cabinet de kinésithérapie :

Thierry Coupeau : 04 50 73 78 53

- Orthophoniste :

Marielle Bluteau : 06 45 54 88 53

- Cabinet infirmier d'Armoys :

Johanna Gauch et Pascal Garino :
06 21 21 80 91

- Masseuse-kinésithérapeute :

Sylvie Beck-Mottet - Soins à domicile
06 78 86 68 60

SOS médecin : 3624

COVID-19 : armoycovid19@gmail.com

